

Image not found or type unknown



Conseil communautaire augmente tarif périscolaire

Par **staed**, le **09/02/2010** à **09:57**

Bonjour, ayant reçu une lettre le 05/02/2010 (adjointe à la facture de janvier dans le cartable de mon enfant), le conseil communautaire a voté une modification du barème de tarification à compter du 01/03/2010 de l'accueil périscolaire.

Ancien taux horaire maxi 2 EUR
Nouveau taux horaire maxi 5 EUR

Le taux mini de 0.70 EUR ne change pas.

Me situant dans la tranche maxi, l'accueil de 4 jours par semaine de mon enfant passera d'environ 220 EUR à 460 EUR mensuel.

Ayant signé un contrat pour l'année scolaire 2009/2010, est-ce que cette augmentation est juridiquement applicable en cours d'année scolaire?

merci d'avance pour votre réponse.